

Avis de concertation préalable

Procédure de concertation préalables conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme

**Nantes – Projet Loire au cœur - Aménagement de Gloriette Petite Hollande –
Modification du programme**

Par délibération du 23 juin 2023, le conseil métropolitain a approuvé la modification de programme - les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au titre de la réglementation de l'urbanisme emportant l'aménagement des espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes.

Le public est informé de l'ouverture d'une nouvelle phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du Mercredi 5 juillet 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant la modification du programme et les objectifs poursuivis de l'Aménagement de la place Gloriette Petite Hollande :

> sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/concertation-projet>

> lors de l'exposition présente sur le parvis de la médiathèque Jacques Demy, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le public peut adresser ses observations et propositions :

> sur un registre papier présent dans le hall de la médiathèque Jacques Demy, aux heures et jours habituels d'ouverture.

> de façon dématérialisée sur le registre dédié disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4713>

> par courrier auprès de Madame la Présidente de Nantes Métropole, Direction de l'espace public – Direction de l'Espace Public – Pôle des Projets Métropolitains, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera dressé par délibération du conseil métropolitain.